

DEMI-PENSIONNAIRES EN COLLEGES PUBLICS DU VAL D'OISE ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

Aujourd'hui, les collégiens désirant manger aux restaurants scolaires doivent disposer d'un tarif. Le dispositif REST'O COLLEGE vous permet de calculer le tarif de la demi-pension. Il est ouvert à tous les collégiens inscrits en septembre 2021 dans l'un des 111 collèges publics du Val d'Oise.

Le calcul du tarif Rest'O collège vous permet de bénéficier selon vos ressources et la composition de votre foyer d'un tarif préférentiel, dans l'un de nos 111 collèges publics, pour votre ou vos enfant(s). Il ne vous engage en rien. Si vous décidez d'inscrire votre enfant à la demi-pension, il vous sera nécessaire de joindre votre notification de calcul de tarif afin que le collège puisse en tenir compte lors de la facturation. Sans notification, le repas sera facturé 5.05 €.

Ne passez pas à côté, faites votre demande !

PLANNING DE DEPOT D'UNE DEMANDE POUR LE CALCUL DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

PERIODE 1 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 par :	PERIODE 2 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 par :	PERIODE 3 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 par
INTERNET, MAIL ET ENVOI POSTAL (cachet de la poste faisant foi) DU 9 JUIN 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021 Application du tarif notifié sur les factures des 1er, 2ème et 3ème trimestres scolaires	INTERNET, MAIL ET ENVOI POSTAL (cachet de la poste faisant foi) DU 1 ^{ER} JANVIER 2021 AU 11 MARS 2022 Application du tarif notifié sur les factures des 2 ^{èmes} et 3 ^{ème} trimestres scolaires	INTERNET, MAIL ET ENVOI POSTAL (cachet de la poste faisant foi) DU 21 MARS 2022 AU 30 AVRIL 2022 Application du tarif notifié sur la facture du 3 ^{ème} trimestre

Le principe du Quotient Familial (QF) de la CAF et la grille des tarifs ont été adoptés par délibération du Conseil départemental (n°2-06 en date du 27 avril 2015).

Le calcul du tarif prend en compte vos ressources et la composition de votre foyer.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
1	Inférieur ou égal à 300 €	1,20 €
2	Entre 301 et 500 €	1,75 €
3	Entre 501 et 750 €	2,60 €
4	Entre 751 et 1 000 €	3,40 €
5	Entre 1 001 et 1 250 €	4,25 €
6	Supérieur ou égal à 1 251 €	5,05 €

Mon fils fait sa rentrée en 6^{ème}. Avant nous faisons toutes les démarches auprès de la Mairie. Je suis un peu perdu !

Oui à partir du Collège vous devez faire calculer votre tarif de la restauration scolaire au Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO). Tout est indiqué sur le site www.valdoise.fr. Vous créez un compte sur la plateforme de téléservices afin d'accéder au formulaire d'inscription. Après instruction de votre dossier, la notification du tarif vous sera envoyée par mail du CDVO service en ligne. Il conviendra d'en transmettre une copie au collège pour application du tarif sur vos factures.

Je ne sais pas si mon fils déjeunera à la cantine. Je ferai les démarches en septembre après la validation de l'emploi du temps

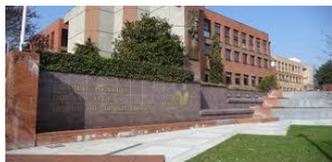
Dès le 9 juin 2021 vous pourrez effectuer le calcul de votre tarif de cantine sur le site www.valdoise.fr. Vous recevrez votre notification et en septembre vous n'aurez plus qu'à la joindre au dossier d'inscription du collège !

Une Question ? Besoin d'Aide ? Vous pouvez nous contacter par :

	(numéro gratuit) 0 800 01 95 95	Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 09 juin 2021 au 30 septembre 2021 puis Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 à partir du 1 ^{er} octobre 2021 Fermeture exceptionnelle durant les 15 jours de congés de fin d'année.
@	restocollege@valdoise.fr	Merci de préciser l'objet et d'indiquer vos nom et prénom lors de chaque correspondance.



Comment bénéficier d'un tarif préférentiel et inscrire mon enfant à la restauration scolaire ?



Conseil Départemental du Val d'Oise (CDVO) Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) Pôle Aides aux familles	
✓	Règlement de la restauration scolaire des collèges
✓	Calcul du tarif avec le dispositif Rest'O collège

Mon foyer



Mon Collège Intendance – Adjoint-Gestionnaire	
-	Dossier d'inscription à la cantine avec choix du forfait
-	Facturation trimestrielle
-	Paieement



Je m'informe des éléments nécessaires à ma demande de calcul de mon tarif préférentiel Rest' O collège sur notre site

<https://www.valdoise.fr/> - <https://www.valdoise.fr/556-dispositif-rest-o-college.htm>

A votre disposition :

- Le règlement départemental de la restauration scolaire
- Tout savoir sur Rest'O collège en 8 étapes
- L'information sur le traitement de mes données
- Tutoriel pour effectuer ma demande en ligne
- Tutoriel pour effectuer ma demande sur papier

❖ J'effectue ma demande en ligne sur la plateforme de téléservices du CDVO <https://services-en-ligne.valdoise.fr/>. Les délais de traitement sont de 72h

Ou

❖ J'effectue ma demande sur format papier, le formulaire reste téléchargeable sur notre site <https://www.valdoise.fr/556-dispositif-rest-o-college.htm>. Les délais de traitement sont de 2 à 6 semaines selon la période.

Les demandes effectuées sur format papier peuvent être transmises par voie postale, **directement par les familles**, à l'adresse suivante :

Rest'O collège 2021/2022
Direction de l'Éducation et des Collèges
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

ou par mail à l'adresse suivante : restocollege@valdoise.fr

Les demandes papier font l'objet d'une numérisation et d'un enregistrement sur notre plateforme de téléservices.

Une fois votre demande traitée par le Pôle Aides aux Familles, vous recevrez une notification de votre tarif par mail de CDVO Service en ligne.



Je transmets une copie au collège, de ma notification 2021/2022 pour compléter mon dossier d'inscription et pour une application de mon tarif calculé lors de la facturation.

Calcul du Quotient Familial 2021 de la Caisse d'Allocations Familiales

Ressources Annuelles 2019 divisées par 12 auquel est ajouté le montant des prestations familiales du mois de référence. Le résultat sera divisé par le nombre de parts au titre de la CAF. <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-meurthe-et-moselle/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/comment-est-calculé-le-quotient-familial>

- Vous pouvez consulter et télécharger votre quotient familial CAF/MSA directement sur votre espace personnel. <https://www.caf.fr/allocataires/aide/utiliser-mon-compte> ou <https://www.msa.fr/lfy/espace-privé>
- Votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 est disponible sur votre espace personnel <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>
- Pour les enfants pris en charge par l'ASE, l'inscription se fait au tarif unique de 3,40 € auprès du collège, sur présentation du courrier justificatif délivré par l'ASE et sans nécessité de constituer un dossier RESTO collège.

Le tarif calculé est applicable dans les 111 collèges publics du Val d'Oise et pour tous les collégiens du foyer sur présentation de la notification délivrée par le Conseil départemental.